



**Avis du Comité des parties prenantes (CPP)**

**Valobat**

**Filière REP**

**Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**

**du 28 février 2023**

Lors de sa séance du 28 février 2023, le Comité des Parties Prenantes de Valobat pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2 a émis un avis relatif à la composition et au mandat du Comité technique opérationnel (CTO) prévu au cahier des charges des éco-organismes de la filière REP PMCB du 10 juin 2022 (art. 3.7).

A l'unanimité, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant le mandat et la composition du Comité technique opérationnel (CTO) prévu au cahier des charges des éco-organismes de la filière REP PMCB du 10 juin 2022 (art. 3.7) présentés par Valobat.